

Activité **normalisation** de la Branche AT/MP

Extrait du Rapport 2020

(AT/MP : accidents du travail / maladies professionnelles)



EXPRESSIONS OU SIGLES UTILISÉS

AFNOR : Association française de normalisation

AT : accident(s) du travail

BNITH : Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement

BSI : British Standards Institution

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCPN : Comité de coordination et de pilotage de la normalisation

CEI : Commission électrotechnique internationale

CEN : Comité européen de normalisation

CEN SAB OHS : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la santé et la sécurité au travail

CENELEC : Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique

CGSS : Caisse Générale de Sécurité sociale

CNAM : Caisse nationale de l'assurance maladie

CoS SST : Comité stratégique santé et sécurité au travail

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CRAMIF : Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail

DRP : Direction des risques professionnels de la CNAM

DRSM : Directions régionales du service médical

EUROSHNET : Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, la certification, les essais et la recherche associée

INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

ISO : Organisation internationale de normalisation

KAN : Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation

MP : maladie(s) professionnelle(s)

MSA : Mutualité sociale agricole

Nucleus machines : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la normalisation des machines

OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

SST : santé et sécurité au travail

TMS : troubles musculosquelettiques

UNM : Union de normalisation de la mécanique

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est l'une des cinq Branches de la Sécurité sociale.

Dans le cadre des orientations fixées par la Commission des accidents du travail/maladies professionnelles (CAT/MP), elle exerce trois missions complémentaires : la prévention, la réparation et la tarification des risques professionnels à travers les organisations suivantes :

- la Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM),
- l'INRS,
- EUROGIP,
- les services prévention et tarification des CARSAT, de la CRAMIF et des CGSS,
- les services chargés d'instruire les dossiers et d'indemniser les victimes d'AT/MP au sein des CPAM et des CGSS,
- les DRSM.

À la fois observatoire et centre de ressources, **EUROGIP**, parmi ses différentes attributions, coordonne et anime l'activité des experts normalisation de l'Assurance Maladie – Risques professionnels qui participent à l'élaboration de normes (françaises, européennes et internationales) sur les aspects de santé et sécurité au travail (SST).

Ces experts contribuent à la production de normes qui visent prioritairement les domaines où le risque de modification des exigences de santé et de sécurité à l'occasion des révisions périodiques des normes est fort ; les sujets techniques émergents à forte dimension SST ainsi que les sujets où la dimension « amélioration des conditions de travail » est un axe affiché du programme de travail des instances de normalisation.

Chaque année EUROGIP publie un rapport spécifiquement consacré à l'activité normalisation de la Branche AT/MP. Une version longue, destinée à une diffusion au sein de la Branche AT/MP, détaille par sujet cette activité grâce à la collecte des informations de reporting organisée auprès des experts. Une version courte est, quant à elle, mise en ligne sur www.eurogip.fr.

LA BRANCHE AT/MP ET LA NORMALISATION EN 2020

La Branche AT/MP a réaffirmé son investissement dans l'élaboration de normes SST en intégrant explicitement cet outil de prévention primaire des risques professionnels dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 qu'elle a signée avec l'État.

Outre une réelle valorisation de ses savoirs auprès des concepteurs et des utilisateurs français, européens et internationaux, la participation active des préventeurs de la Branche AT/MP aux travaux de normalisation permet de :

- promouvoir, dans les documents normatifs, les principes généraux de prévention ;
- faire valoir l'état d'évolution de la technique le plus favorable à la prévention et ainsi réduire les situations dangereuses ;
- s'assurer d'une meilleure prise en compte des aspects relatifs aux émissions (particules chimiques, poussières, aérosols, biocontaminants, etc.), aux nuisances physiques (bruit, vibrations, rayonnements, etc.) et à l'ergonomie, permettant de réduire les risques de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdités, etc.).

La participation de la Branche AT/MP en quelques chiffres

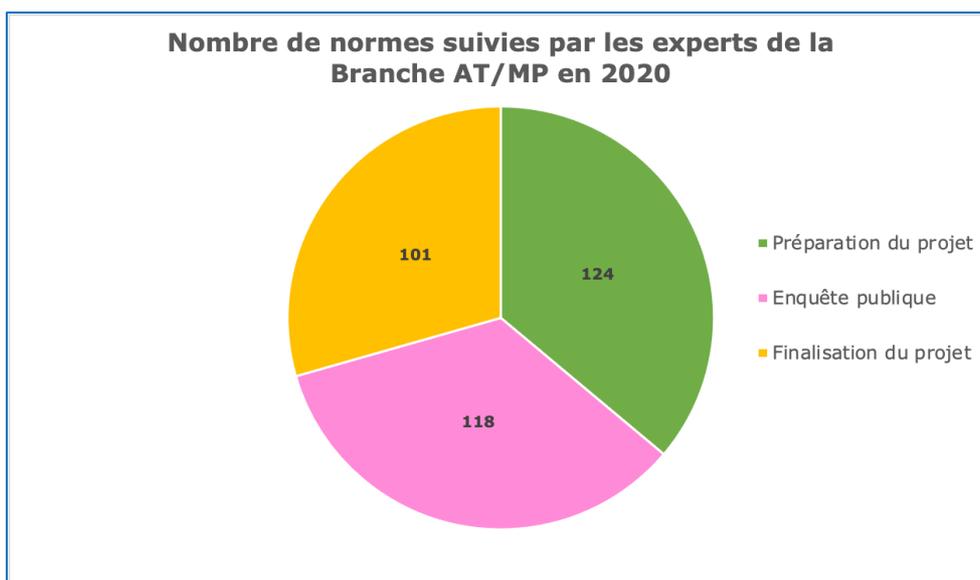
En 2020, **77 experts** des CARSAT, de la CRAMIF, de l'INRS, et d'EUROGIP ont participé en tant que porteurs de politique publique aux travaux de **36 comités techniques européens** (CEN/CENELEC) et **20 comités internationaux** (ISO/CEI) de normalisation relative à la santé et sécurité au travail. Le Réseau prévention a aussi contribué à l'élaboration de normes au sein de **25 commissions françaises**.

Répartition des experts* normalisation de la Branche AT/MP pour l'année 2020

Secteurs de normalisation	TOTAL
Sécurité des machines	33
Équipements de protection individuelle	10
Lieux de travail et ambiances physiques	25
Construction	12
Problématiques transversales et diverses	1
Aspects stratégiques normalisation	3

*Un même expert peut participer à des travaux de normalisation dans différents secteurs.

Ces experts ont participé à l'élaboration ou au suivi de près de 344 projets de normes traitant d'aspects SST. Le graphique ci-dessous présente la répartition de ces documents selon leur état d'avancement.



Dans ce graphique, la préparation du projet regroupe les étapes d'écriture d'avant-projet depuis son inscription au programme de travail de l'instance de normalisation jusqu'au lancement de l'enquête interne à l'instance pour valider le consensus (TC/CD).

L'enquête publique est l'étape où tout un chacun peut formuler des commentaires techniques sur le projet. La finalisation du projet regroupe les travaux de réécriture du projet sur la base des commentaires reçus, l'étapes du vote formel final et, si le projet est approuvé, sa publication.

Impact de la Covid-19 sur les travaux normalisation

Cette année la participation des experts a été marquée par la crise sanitaire que traverse la planète depuis le printemps 2020 et qui perturbe le fonctionnement normal des travaux normalisation.

Les organismes de normalisation internationaux, européens et nationaux ont réussi à maintenir leur activité. Les experts de la Branche AT/MP ont su s'adapter aux restrictions induites par cette pandémie telles que l'interdiction de voyager ou le respect des règles de distanciation sociale qui ont eu pour conséquence la dématérialisation totale des réunions. En outre les annulations et reports, le nombre de réunions, en particulier internationales, a augmenté pour s'adapter aux contraintes des fuseaux horaires en optant pour un format plus court et plus fréquent.

Cette crise sanitaire a, certes, été source de difficultés pour les experts (communication plus laborieuse, complications dans la recherche d'un consensus) mais elle a également conduit à des opportunités parmi lesquelles un gain de temps et une réduction des coûts dus l'annulation des déplacements et parfois une plus grande réactivité. La participation des parties prenantes aux réunions virtuelles, plus faciles d'accès aurait sensiblement augmenté améliorant la représentativité du tour de table et donc la qualité du consensus normatif.

La participation des experts en quelques mots

Les experts normalisation sont avant tout des spécialistes en prévention. De par leur maîtrise des enjeux stratégiques de la Branche AT/MP et de leurs domaines de compétences techniques respectifs, ils mettent leur expertise au service de l'élaboration de normes pour faire valoir la prévention des risques professionnels.

Leur implication va, selon les sujets, de la veille active à la participation régulière en réunion. Certains experts ont occupé différentes responsabilités au sein d'instances ou de groupes de travail en tant que chargé de projet (protecteurs individuels contre le bruit), animateur (conception ergonomique des espaces de travail, agents biologiques, cabine de protection contre les atmosphères dangereuses, diagnostic plomb, aéronefs) ou encore président (protecteurs de l'ouïe ; évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail, détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail).

Ils ont également participé à la relecture des versions françaises des projets de normes afin de s'assurer de leur qualité et de leur conformité à la version de référence, le plus souvent anglaise (équipements de protection des yeux et de la face ; appareils de protection respiratoire).

Les experts ont également parfois rencontré freins limitant l'efficacité de leur participation. Outre la baisse de la participation de préventeurs européens aux réunions internationales, les experts ont dû faire face à de nouveaux obstacles liés à la dématérialisation des réunions. Les difficultés habituelles pour trouver un consensus ont par exemple été exacerbées pendant cette pandémie. De plus, la communication et les relations sociales ont été plus difficiles. Les experts ont notamment dû trouver de nouveaux modes de fonctionnement pour maintenir le lien avec les membres de leur groupe de travail.

La Branche AT/MP agit activement à l'élaboration ou révision de **trois grandes catégories de normes** :

- **Normes de conception**

L'essentiel de la participation de la Branche AT/MP porte sur l'écriture de normes européennes concernant la sécurité des machines et les équipements de protection individuelle.

Pour ces normes de conception de produits, l'objectif est d'améliorer leur qualité en intégrant les retours d'expérience des CARSAT et en adaptant leur contenu à l'état d'évolution de la technique. La collecte de certaines remontées du terrain des CARSAT ainsi que les enquêtes réalisées suite à des accidents du travail graves permettent de prendre en compte l'expérience des utilisateurs lors des révisions de ces normes. Cela a été le cas des installations à câble ou des machines de tournage.

L'objectif est également de préserver les acquis lorsque des normes françaises ou européennes sont reprises à l'international. Tel a été le cas pour des normes sur les protecteurs individuels des yeux et du visage.

- **Normes de mesurage et de méthode d'essai**

Le champ porte principalement sur les risques liés à l'amiante, au bruit, à l'ergonomie, aux poussières, ou encore aux atmosphères des lieux de travail. Ces sujets sont en lien avec la prévention de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité...).

C'est par exemple le cas des travaux d'écriture de normes couvrant les domaines d'activités du décret n° 2017-899¹ relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les navires/bateaux, les aéronefs, les installations/structures, etc.

Outre l'amélioration des normes existantes, il s'agit là aussi de valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à plus large échelle. La participation active du Réseau en 2020 a permis de veiller à ce que les acquis ne soient pas remis en cause et de continuer à faire valoir le point de vue de la prévention.

- **Nouveaux champs en lien avec la prévention sur les lieux de travail**

De nouveaux sujets traitant de management et d'organisation de la SST sur les lieux de travail sont régulièrement proposés à la normalisation. Ces sujets qui relèvent des champs social et sociétal émergent

¹ Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

comme dans le domaine du management de la SST ou encore la gestion des ressources humaines sont activement veillé par EUROGIP.

Quelques exemples de sujets 2020

Protecteurs individuels contre le bruit - Protecteurs de l'ouïe

La Branche AT/MP contribue activement aux travaux normalisation traitant de la protection de l'ouïe depuis de nombreuses années. La présidence de la commission-miroir française est occupée par un expert du Réseau qui a notamment participé à la rédaction du fascicule de documentation FD S78-100 « Protecteurs individuels contre le bruit - Guide pour la sélection, l'utilisation et la maintenance (Choisir, utiliser et entretenir) », publié en avril 2020.

Ce fascicule de documentation facilite l'utilisation de la norme européenne NF EN 458 « Protecteurs individuels contre le bruit - Recommandations relatives à la sélection, à l'utilisation, aux précautions d'emploi et à l'entretien - Document guide », publiée en 2016, en permettant aux employeurs, responsables et conseillers en sécurité de choisir, sélectionner, utiliser et entretenir des protecteurs individuels contre le bruit.

Une web-conférence a été organisée le 3 juillet 2020 afin de présenter le fascicule de documentation et les solutions proposées. Ce webinaire a réuni près de 120 participants et leur a permis de découvrir :

- le fascicule FD S78-100 et les critères de choix acoustiques et fonctionnels ;
- la gamme de solutions (universelles, sur-mesure, électroniques) ;
- les témoignages d'utilisateurs et de préventeurs.

La publication de ce fascicule permettra une meilleure utilisation de la norme NF EN 458 et ainsi une meilleure sélection de ces équipements de protection individuelle.

Dispositifs de verrouillage/interverrouillage

La quasi-totalité des machines neuves ou en service utilisent des protecteurs mobiles destinés à empêcher l'accès aux zones dangereuses. Ces protecteurs mobiles sont quant à eux munis de dispositifs de verrouillage ou d'interverrouillage dont la fonction est d'assurer que l'accès à un mécanisme dangereux après ouverture ou retrait des protecteurs n'est possible que si la machine est à l'arrêt.

Les dispositifs de verrouillage provoquent l'arrêt instantané du mécanisme dangereux en cas d'ouverture ou de retrait du protecteur mobile. Les dispositifs d'interverrouillage empêchent l'ouverture ou le retrait des protecteurs mobiles tant qu'un danger subsiste. Ces dispositifs ont donc une importance capitale pour la protection des opérateurs.

La participation du Réseau à la révision de la norme NF EN ISO 14119 « Sécurité des machines - Dispositifs de verrouillage associés à des protecteurs - Principes de conception et de choix », a notamment permis d'inclure les dispositifs d'interverrouillage à clefs captives dans le projet soumis à l'enquête publique fin 2020, .

La participation du Réseau a donc permis de s'assurer que le niveau de sécurité que la norme procure ne soit pas dégradé.

Équipements de protection des yeux et de la face

Le Réseau prévention contribue aux travaux de normalisation des équipements de protection individuelle des yeux et de la face depuis de nombreuses années. Il a notamment participé à la mise au point de méthodes d'essais qui ont été intégrées dans plusieurs normes européennes.

Ces dernières années les travaux avaient pour objectif de transférer les normes européennes au niveau international. Une étape importante vient de se terminer avec succès avec l'adoption à l'ISO de huit normes sur les protecteurs individuels des yeux et du visage à usage professionnel.

L'implication du Réseau a permis de veiller à conserver dans ces nouvelles normes un niveau de qualité équivalent à celui des normes européennes. Les exigences et les méthodes d'essais spécifiées dans les normes européennes ont été quasi totalement reprises.

La publication de ces normes ISO est une reconnaissance de la qualité des normes européennes. Pour toutes les parties intéressées (fabricants, organismes notifiés, utilisateurs...) la relative similitude des normes européennes et internationales permettra une adaptation rapide aux nouveaux référentiels.

Prévention des accidents d'origine électrique

L'énergie électrique est présente dans tous les établissements industriels ou tertiaires. Tous les travailleurs sont donc soumis au risque électrique.

Au cours des dix dernières années, le nombre moyen d'accidents du travail d'origine électrique enregistré par la CNAM est de 730, ce qui représente 0,12% du nombre total des accidents du travail. La gravité de ces accidents est plus importante que celle de l'ensemble des accidents. En effet, 1% des accidents d'origine électrique sont mortels, contre 0,08% pour l'ensemble des risques.

Le Réseau AT/MP participe depuis de nombreuses années à l'élaboration de diverses normes et recueils d'instructions afin que la prévention des accidents d'origine électrique y soit prise en compte. Les experts du Réseau ont notamment participé à l'élaboration de la norme NF C18-510 "Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique", publiée en 2012 et recommandée dans l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif aux normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Bien qu'un amendement ait été publié en janvier 2020, l'objectif du Réseau est d'entamer dès que possible une révision plus profonde de la norme afin de la simplifier (diminution du nombre de symboles d'habilitation, etc.). En effet, les nombreuses questions des entreprises montrent que la norme est très complexe et difficile à mettre en œuvre

EUROGIP ET LA NORMALISATION EN 2020

EUROGIP coordonne l'activité normalisation de la Branche AT/MP aux plans français, européen et international.

Pour ce faire, il alerte sur la création de groupes de travail, de projets de normes pour que la Branche soit représentée sur des sujets contribuant à la prévention des AT/MP. Il s'assure de la nomination des experts ou de leur remplacement dans les commissions de normalisation, veille à leur information et, si nécessaire, à leur formation à la normalisation.

EUROGIP, dans son rôle d'assistance, répond aux sollicitations des experts pour les aider dans leur mission auprès de bureaux de normalisation. Ces experts sont également informés et consultés sur différents sujets (nouveaux projets, créations de comités techniques, enquêtes publiques, révisions quinquennales, etc.).

Il met à leur disposition des outils (Normabase, Norm'actions, Webport), des abonnements à des revues linguistiques (Vocabulaire, Time Magazine, etc.) ou bien encore des formations aux systèmes de normalisation française, européenne et internationale.

La base de données **Normabase**, créée et mise à jour par EUROGIP, fournit aux experts les informations nécessaires à l'exercice de cette mission (instances de normalisation, projets en cours, etc.).

Norm'actions fait le point sur l'état d'avancement des projets de normes en cours d'élaboration qui font l'objet soit d'une participation active soit d'une veille par les experts de l'assurance AT/MP.

- **Coordonner l'activité normalisation**

L'engagement de la Branche AT/MP dans les travaux de normalisation a été réaffirmé par la CAT/MP. Une recommandation a été émise pour que les prochains contrats pluriannuels de gestion (CPG) facilitent la participation des préventeurs des CARSAT dont l'expertise terrain et les retours d'expérience sont particulièrement utiles pour améliorer le contenu des normes. Des référents ont, dans cet esprit, été nommés en 2017 dans chaque caisse régionale afin d'assurer le relais avec EUROGIP sur les questions de normalisation. Ces nominations ont permis la désignation d'experts normalisation de CARSAT faisant passer la participation des caisses de 4 à 11 experts entre 2017 et 2020.

EUROGIP exerce un rôle de coordinateur pour l'élaboration des positions et des réponses de la Branche AT/MP dans le cadre de nombreuses consultations du système normatif, que ce soit pour la création de nouvelles instances (comités techniques ISO "Intelligence artificielle", "Conception de laboratoires", etc.), le lancement de nouveaux sujets français, européens ou internationaux (Workshop ISO sur le travail en sécurité et distanciation physique par temps de pandémie, Workshops CEN sur les exosquelettes, les protocoles de santé et sécurité pour le secteur touristique dans le contexte Covid-19, compétences en matière de sécurité dans les applications de robotique collaborative, etc.) ou la révision de la législation européenne (Directive Machines 2006/42/CE du point de vue de la normalisation, la révision du guide bleu machines, demandes de normalisation de la Commission européenne pour les équipements de protection individuelles, pour les atmosphères explosibles, etc.). L'identification et le suivi de ces sujets a permis d'en informer le Réseau en temps réel et de prendre en toute connaissance de cause les décisions de participer ou non à ces travaux.

- **Animation du Réseau**

EUROGIP a publié une "Fiche conseil pour les experts Normalisation de la Branche AT/MP". Ce document de bonnes pratiques est le fruit des travaux lors de la plénière de novembre 2019 (Tours). Il apporte des éclairages et conseils issus de situations rencontrées par les experts au cours de leurs missions en normalisation ainsi qu'une liste de sites utiles pour assurer au mieux leur mission.

Autre publication directement issue de la plénière normalisation : un article dans la revue trimestrielle HST de l'INRS sur la "Prise en compte du risque chimique et de la prévention des cancers professionnels dans la normalisation des machines" (n°261 de décembre 2020).

Une plénière destinée aux experts normalisation a été organisée, en virtuel, le 25 novembre 2020. Ce fut l'occasion pour une quarantaine d'experts de s'informer et d'échanger autour de thématiques telles que le risque chimique et la prévention des cancers professionnels dans la normalisation des machines, l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail ou encore les équipements de protection de la Covid-19 par les opérateurs économiques.

Enfin, à l'automne 2020, EUROGIP a mené dans le cadre de la coordination une enquête auprès des experts normalisation de la Branche pour évaluer l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur leurs travaux de normalisation. 35 experts ont répondu à cette enquête. Les résultats sont évoqués dans les premières pages de ce rapport.

- **Exercer une veille normative**

La veille normative, exercée par EUROGIP en 2020, a notamment porté sur l'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation, les projets en cours et les mises en révision des normes existantes sur des

champs investis ou non. La veille sur les normes permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus d'élaboration d'un document normatif.

Certains sujets ont ainsi fait l'objet de mises à jour ou de notes de veille spécifiques tels que notamment sur la normalisation dans le domaine conditions de travail des seniors. La diffusion de ces informations au comité de pilotage normalisation et au réseau des référents a permis parfois de nommer rapidement, en amont des travaux, des experts et de gagner ainsi en efficacité.

- **Mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention**

Le Groupement a communiqué régulièrement sur cette activité via la rubrique normalisation de sa newsletter "Eurogip infos", disponible en français et en anglais sur <https://eurogip.fr/> ou par email sur inscription.

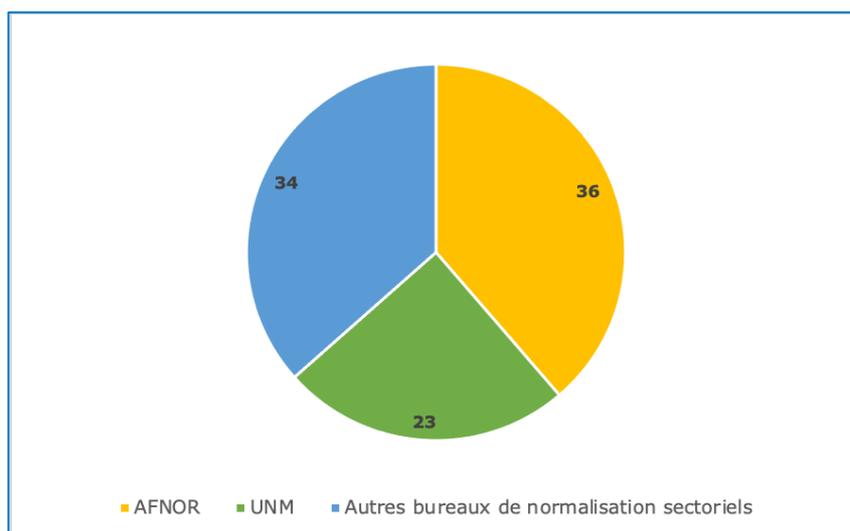
Concernant les articles publiés, ceux-ci sont fréquemment repris sous divers supports, notamment Internet. En 2020, un intérêt particulier a porté sur la liste des normes européennes exceptionnellement gratuites en lien avec la Covid-19, la liste des normes harmonisées sur les dispositifs médicaux ou encore les exemples de référentiels et d'outils pour le management en santé et sécurité au travail.

EUROGIP met à disposition des acteurs de la Branche AT/MP, en partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, une base documentaire électronique « Webport » regroupant près de 2097 normes SST en vigueur (publiées en version française et, lorsqu'elles existent, en version anglaise) et 2037 normes annulées.

- **Mieux faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes**

Le point de vue de la prévention est porté par les experts inscrits dans les instances de normalisation.

En 2020, ceux-ci ont pris part aux travaux de 62 commissions de normalisation nationales relevant de 8 bureaux de normalisation sectoriels (BN) :



AFNOR (y compris le domaine des électrotechnologies)

Autres bureaux de normalisation sectoriels (BNA, BNITH, BNTRA, BNTEC, BNAE, BNIB...)

UNM : Union de Normalisation de la Mécanique

Une procédure de consultation interne de la Branche AT/MP, coordonnée par EUROGIP, sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française a permis d'informer la Branche sur l'existence de ces

documents et dans certains cas d'émettre un avis collectif couvrant les thèmes de sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques et problématiques transversales et diverses. Les consultations d'experts et de référents ont permis d'émettre un avis du Réseau prévention de la Branche sur 23 projets de normes soumis à consultation. L'ensemble des services de documentation de la Branche a été destinataire de ces projets de normes.

EUROGIP pèse aussi dans le consensus normatif au nom de l'Assurance AT/MP française en participant aux instances où sont adoptées les orientations stratégiques de normalisation en SST : Comités d'Orientations Stratégiques « Santé et Sécurité » et « Management et Services » d'AFNOR, Comité stratégique européen pour la normalisation en SST - CEN SAB OHS – et Bureau consultatif du CEN pour la normalisation des machines "Forum machines".

EUROGIP est également membre du "Cercle des coordonnateurs normalisation" d'AFNOR permettant un échange de bonnes pratiques entre représentants de grands groupes et d'administrations.

Ces participations visent à faire valoir le point de vue de la prévention française en normalisation et ont notamment permis en 2020 de contribuer à :

- produire les orientations stratégiques pour le CoS SST en lien avec le Plan Santé au Travail n°3 2016-2020 (PST3) et des orientations et priorités de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 de la Branche AT/MP, faire du lobbying par exemple lors de l'écriture de la position du CEN vis-à-vis du projet de révision de la Directive machines ou pour la prise en compte et la diffusion de la position d'EUROGIP sur les indicateurs de sinistralité ;
- poursuivre les travaux de conception d'un système européen d'information précoce visant à détecter les projets de documents normatifs européens, voire internationaux, (EN, TS, TR, CWA) traitant directement ou indirectement d'obligations et de responsabilités des employeurs en matière de conditions de travail et de SST dans le cadre du SABOHS.

Enfin, EUROGIP est l'un des membres fondateurs d'EUROSHNET, le réseau européen des experts préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification.

L'activité en 2020 a été principalement consacrée à l'organisation de la 7^e conférence européenne initialement prévue le 14 octobre 2021 à Paris, sur le thème "L'intelligence artificielle au service de la sécurité et de la santé au travail".

Tout début 2021, le comité de pilotage d'EUROSHNET a décidé de repousser la tenue de cette conférence d'une année, pariant sur une amélioration du contexte sanitaire à l'horizon d'octobre 2022. Cette décision de privilégier un évènement en présentiel plutôt qu'en virtuel conforte un des objectifs premier d'EUROSHNET : favoriser les interactions entre parties prenantes.

THÈMES DE NORMALISATION SUIVIS PAR LES EXPERTS DU RÉSEAU PRÉVENTION DE LA BRANCHE AT/MP

Aspects stratégiques normalisation

Forum machines
Management et Services
Santé et Action Sociale
Santé et Sécurité au Travail
Santé et sécurité sur le lieu de travail

Construction

Diagnostics dans les immeubles bâtis
Échafaudages
Installations industrielles
Portes pour locaux industriels, commerciaux et garages
Repérage avant travaux de l'amiante - Autres immeubles que les immeubles bâtis
Repérage de l'amiante dans les aéronefs
Résistance à la glissance des surfaces piétonnières
Travaux de traitement de l'amiante

Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Appareils de protection respiratoire
Chaussures de protection
Commission Générale
Équipements individuels contre les chutes
Protecteurs individuels contre le bruit
Protection de l'œil et de la face
Protection de la tête
Vêtements de protection
Vêtements de protection - équipements de sauvetage en mer

Lieux de travail et ambiances physiques

Acoustique des lieux de travail
Atmosphère des lieux travail - Air ambiant
Atmosphères explosibles
Éclairage des lieux de travail
Équipements de laboratoire
Ergonomie
Exposition aux agents chimiques et biologiques
Exposition aux champs électromagnétiques
Fabrication additive
Nanotechnologies
Prévention des accidents d'origine électrique
Qualité de l'air en cabine d'avions
Symboles graphiques et pictogrammes
Vibrations - Effets des vibrations sur l'homme

Problématiques transversales et diverses

Gestion des Ressources Humaines

Sécurité des machines

Appareils de levage à charge suspendue
Appareils de mise à niveau
Ascenseurs et monte-charges
Aspects transversaux
Bennes à ordures ménagères et conteneurs à déchets
Bennes basculantes
Chariots
Dispositifs d'assistance de type exosquelettes
Engins de terrassement
Équipements de forage et de fondation
Équipements et systèmes de manutention continue
Équipements pour traitement de surface
Hayons élévateurs
Installations à câbles
Machines à bois - Outils pour le travail du bois
Machines d'emballage
Machines papetières et graphiques
Machines pour fêtes foraines et parcs d'attraction
Machines pour la préparation des matériaux
Machines pour plastiques et caoutchoucs
Machines-outils - Presses
Matériel au sol pour aéronefs
Matériels agro-alimentaires
Outillage de garage
Rayonnages statiques en acier
Robots industriels
Technologies du spectacle

EUROGIP, groupement d'intérêt public créé en 1991 par l'Assurance Maladie-Risques professionnels, est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention et l'assurance des risques professionnels en Europe.

eurogip.fr/

Activité normalisation de la Branche AT/MP

Extrait du Rapport 2020

Paris : EUROGIP – Réf : Eurogip-163/F

ISBN : 979-10-97358-31-0

Paris – 21x29,7cm

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

En savoir plus : hubert@eurogip.fr ; fortassi@eurogip.fr

Organismes nationaux de la Branche AT/MP



50, avenue André Lemierre
F-75896 Paris cedex 20
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63
www.risquesprofessionnels.ameli.fr



51, avenue des Gobelins
F-75013 Paris
Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40
www.eurogip.fr



65, boulevard Richard Lenoir
F-75011 Paris
Tél. +33 (0)1 40 44 30 00
www.inrs.fr